

PROJET SPORTIF TERRITORIAL

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE

Introduction

p.3

Informations préalables

p.4

Axe 1 : Faire du sport un outil de rayonnement du territoire respectant la préservation de l'environnement

Mobiliser le sport afin de renforcer le rayonnement du territoire
Favoriser la structuration d'une filière économique participant à l'attractivité du territoire

p.7

p.9

Approfondir la durabilité du sport en accompagnant ses acteurs dans leur transition environnementale

p.11

Axe 2 : S'appuyer sur la mise en relation et la collaboration des acteurs du territoire pour garantir un maillage territorial consolidé

Œuvrer pour davantage de collaborations entre les acteurs territoriaux

p.14

Approfondir l'accessibilité des lieux de pratique

p.16

Octroyer une plus grande visibilité aux dispositifs et offres territoriales existantes

p.18

Axe 3 : Garantir les solidarités territoriales et l'accessibilité de la pratique pour toutes et tous

Favoriser l'initiation à la pratique sportive et la sensibilisation à ses bienfaits

p.21

Soutenir les actions visant à la pratique des publics qui en sont éloignés ou qui rencontrent des difficultés d'accès

p.23

Accompagner les acteurs sportifs dans le développement et l'adaptation de leur offre

p.25

Introduction

Faisant suite à la création de l'Agence nationale du Sport et à la nouvelle gouvernance qui en découle, l'installation des Conférences Régionales du Sport (CRdS) dans l'Hexagone s'intègre dans une volonté d'approfondir la concertation des acteurs locaux dans la définition de stratégies régionales et d'apporter de la cohérence aux diverses actions menées localement dans le secteur du sport.

La CRdS de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été installée le 13 avril 2021. Hervé Liberman, président du CROS, a été élu à la tête de l'instance alors que Laurent Bonnet, conseiller métropolitain de la Métropole de Toulon Provence Méditerranée (TPM), et Jean-Daniel Beurnier, trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont, eux, été élus à la vice-présidence de la conférence.

L'élaboration et la diffusion d'un diagnostic territorial ont constitué la première étape des travaux de la CRdS, diagnostic qui a été présenté et adopté le 5 juillet 2022. S'en est suivi un moment important de concertation des acteurs régionaux avec la tenue de réunions des collèges constitutifs de la conférence, en amont des échanges des différentes commissions thématiques.

Cinq commissions thématiques se sont ainsi réunies trois fois entre septembre et octobre 2022 afin d'identifier des enjeux prioritaires et des actions y répondant. Les thématiques traitées au sein des commissions étaient les suivantes :



Un enjeu de développement et d'accessibilité des pratiques sportives



Des espaces de pratique participant au rayonnement régional



Un facteur essentiel de cohésion sociale



Une terre de performances sportives qui participent au rayonnement du territoire



Une filière au service du développement économique régional

Le présent Projet Sportif Territorial est le fruit de cette démarche de concertation et définit une stratégie partagée des acteurs régionaux pour les quatre années à venir. Ce document constitue un outil au service de la concertation et de la collaboration de l'écosystème sportif sur cette même période.



Le présent Projet Sportif Territorial est le fruit de cette **démarche de concertation** et définit une **stratégie partagée des acteurs régionaux pour les quatre années à venir**. Ce document constitue un outil au service de la concertation et de la collaboration de l'écosystème sportif sur cette même période.

Bien que le lancement de la Conférence Régionale du Sport représente à la fois une nouveauté et une innovation notable pour les acteurs sportifs du territoire, plusieurs documents stratégiques ont été arrêtés ces dernières années au niveau régional, sur des thématiques diverses. La possibilité pour le Projet Sportif Territorial de **s'appuyer sur l'un de ces documents existants doit permettre de renforcer sa portée et ses retombées tout en favorisant la cohérence globale des stratégies ayant été établies sur le territoire**. La mise en lien avec le **SRADDET** (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) s'avère intéressante à cet égard.

Ce document, rédigé en 2019 en collaboration entre le Conseil Régional, les services de l'État et les collectivités, présente le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040. Il identifie les enjeux et les ambitions de l'ensemble des acteurs pour les prochaines années et dégage trois grandes lignes directrices devant guider l'action territoriale :

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional
Maîtriser la consommation, renforcer les centralités et leur mise en réseau
Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants



Le présent Projet Sportif Territorial se réapproprie ces lignes directrices sur le volet sportif, en se fondant sur les réflexions menées au sein des commissions thématiques de la CRdS. En s'appuyant sur le SRADDET, la Conférence Régionale du Sport souhaite mettre en exergue toute la transversalité inhérente au secteur sportif, que ce soit en matière d'insertion et de cohésion sociale, d'aménagement du territoire ou encore d'attractivité.

Informations préalables

Ce document a pour visée d'exposer les axes stratégiques de la gouvernance sportive dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'accompagne, en annexe, d'un plan d'actions, qui développe l'ensemble des actions concrètes qui ont été proposées durant les travaux de la CRdS. Les commissions thématiques ont souhaité souligner l'importance de trois d'entre elles. Ces trois actions sont au fondement du plan d'actions, et sont transversales aux axes qui structurent le PST.

ACTION 1 : MENER UN DIAGNOSTIC APPROFONDI DES ÉQUIPEMENTS ET LIEUX DE PRATIQUE

La Conférence Régionale du Sport a déjà rédigé un premier diagnostic des équipements. Il apparaît nécessaire de l'approfondir pour d'identifier de manière plus précise les besoins spécifiques de chaque territoire. Cela permettra d'orienter au mieux l'ensemble des actions, en lien avec les équipements sportifs et les espaces de pratique de plein air ou de pleine nature, présentés dans le Projet Sportif Territorial.

ACTION 2 : CRÉER UN OBSERVATOIRE DU SPORT AU SEIN DE LA RÉGION

Plusieurs commissions thématiques ont identifié, pendant leurs échanges, la nécessité de renforcer la connaissance entourant l'activité des acteurs sportifs sur le territoire et les retombées induites. Cette meilleure connaissance du poids du secteur sportif doit participer à l'obtention d'une plus grande reconnaissance de l'écosystème tout en apportant des axes de développement pour ses parties prenantes. En découle la volonté partagée de créer un observatoire du sport au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celui-ci pourrait recouvrir plusieurs dimensions (innovation, nouvelles pratiques, pratiques de pleine nature, ...) détaillées au sein de trois fiches action distinctes (n5, n10, n28).

ACTION 3 : CONSTITUER UN GROUPE DE TRAVAIL POUR CONSTRUIRE UNE AMBITION PARTAGÉE SUR LA THÉMATIQUE DE LA PERFORMANCE SPORTIVE

Les membres de la commission thématique 4 ont jugé nécessaire de poursuivre la réflexion au-delà de la réalisation du Projet Sportif Territorial, afin d'apporter des réponses adaptées à l'actualité de la thématique. Un groupe de travail pourra donc être constitué, avec des représentants de l'ensemble des collègues, tout au long du déploiement. Le but sera bien de porter un projet régional commun et proposer des actions à mettre en place.

AXE 1 :

Faire du sport un outil de rayonnement du territoire respectant la préservation de l'environnement

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie d'un rayonnement qui dépasse les frontières hexagonales et qui s'appuie notamment sur la qualité et la diversité de ses espaces naturels. Si cette attractivité est essentielle pour le territoire et ses acteurs, sa pérennité est nécessairement conditionnée à une consolidation de la transition environnementale enclenchée sur le territoire. C'est le premier défi dégagé par le SRADDET qui établit le lien entre rayonnement et préservation de l'environnement.

Les parties prenantes du secteur sportif ont tout leur rôle à jouer au sein de ce défi. Regroupant un nombre important de structures dédiées au haut niveau et organisant l'accueil d'une grande diversité de manifestations, l'écosystème sportif régional contribue à ce rayonnement. La valorisation des acteurs régionaux et la visibilité des actions qu'ils mènent constituent un défi majeur pour les ancrer sur le territoire et ainsi consolider le rayonnement de la région.

Parallèlement, le rôle de l'écosystème sportif dans la sensibilisation aux enjeux climatiques des publics qu'il accueille, dans la responsabilité environnementale des événements qu'il organise et dans la préservation des espaces de pratique ne peut être occulté.



1.1 Mobiliser le sport afin de renforcer le rayonnement du territoire

Le contexte

Les performances sportives permettent de **mettre en lumière certains territoires**, au travers des athlètes de haut niveau, des clubs professionnels ou encore des évènements sportifs qui y sont organisés. Le sport constitue à ce titre **un véritable levier de marketing territorial**. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur fait figure de **place forte du sport**, grâce notamment à son **positionnement pour l'accueil de grands évènements sportifs internationaux (GESI)**. À titre d'exemple, selon les estimations, 3% des touristes séjournent dans la région pour assister à une manifestation sportive.

Mais la performance sportive n'est pas le seul levier pour favoriser le rayonnement du territoire par le sport. Des initiatives en faveur du **développement de l'offre de pratique sportive grand public ou ayant trait à l'innovation** contribuent à **mettre en avant le positionnement de la région**. Cela se traduit à la fois par une hausse de l'activité touristique (la région enregistre 31 millions de visiteurs par an) et un dynamisme économique au travers des entreprises implantées sur son territoire.

25

clubs professionnels dans la région

Plus de 3

activités sportives pratiquées en moyenne pendant un séjour touristique dans la région

Les défis

La déclinaison de la gouvernance du sport au niveau régional a créé une dynamique de concertation dans l'ensemble des territoires qui doit conduire à **l'élaboration de stratégie et de projet de développement**. Compte tenu de son attractivité et de son fort pouvoir de médiatisation, le sport constitue un levier de développement et d'attractivité pour se démarquer et se positionner dans cet environnement de concurrence territoriale. Alors que le territoire régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie d'une forte attractivité en termes de population, de tourisme, de dynamique économique, il convient de **poursuivre une dynamique de mobilisation des acteurs du sport pour les ancrer durablement sur le territoire**.

Dans ce cadre, la démarche de la CRdS vise à approfondir la concertation des acteurs régionaux pour faciliter l'organisation des évènements sportifs, à développer les connaissances autour des acteurs de l'innovation et des nouvelles pratiques et à faciliter les synergies entre acteurs liés à la performance sportive et à l'innovation.

Les actions

ACTION 4 : METTRE EN PLACE UNE COMMISSION DÉDIÉE AUX ÉVÈNEMENTS SPORTIFS

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une terre d'évènements sportifs, en particulier à travers l'accueil de grands évènements internationaux. Dans le but de favoriser le déploiement d'une stratégie commune et partagée qui vise à promouvoir le territoire comme terre d'accueil, les acteurs doivent poursuivre les travaux de concertation et se mobiliser pour faciliter l'organisation des évènements. Cette commission souhaite être positionnée comme le point d'entrée pour les organisateurs d'évènements sur le territoire et devra être en capacité de les accompagner tout au long de leur projet.



ACTION 5 : CRÉER UN OBSERVATOIRE DU SPORT, INTÉGRANT NOTAMMENT UN OUTIL PROSPECTIF AUTOUR DE L'INNOVATION, DU DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES PRATIQUES ET DE L'ÉVALUATION DU POIDS ÉCONOMIQUE DU BÉNÉVOLAT ET DES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS (HORS GESI)

L'un des obstacles rencontrés par l'écosystème sportif dans la poursuite de son développement réside dans la multiplicité des transversalités qu'il induit et par conséquent dans une difficile mesure de son poids réel. Dans ce processus d'obtention d'une plus grande reconnaissance, la commission thématique a estimé que la mesure et l'observation des retombées, particulièrement en matière d'innovation ou de développement de nouvelles pratiques, étaient déterminantes. La création d'un observatoire devrait permettre par ailleurs de dégager des pistes d'optimisation et des leviers de développement pour le secteur et ses parties prenantes.



ACTION 6 : ENCOURAGER LES EXPÉRIMENTATIONS ENTRE ACTEURS DE LA PERFORMANCE ET ENTREPRISES INNOVANTES

Les entreprises innovantes intervenant dans le champ sportif sont nombreuses en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un volet portera sur l'amélioration de l'environnement de ces entreprises, notamment au travers d'un accompagnement renforcé. Un second volet sera consacré à la promotion des relations entre acteurs de la performance sportive et entreprises innovantes. L'objectif de cette action est bien de valoriser le potentiel des acteurs de l'innovation dans le sport, tout en faisant profiter le haut niveau, le sport professionnel et les évènements sportifs.



1.2 Favoriser la structuration d'une filière économique participant à l'attractivité du territoire

13 200
établissements sportifs dans la région

3,8 milliards d'euros
poids économique
de filière sport dans la région

Le contexte

Le poids économique des acteurs du sport est significatif dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Plusieurs caractéristiques doivent être relevées et, en premier lieu, le poids de l'activité touristique. Avec 18 milliards d'euros de retombées économiques, c'est un secteur incontournable dans l'économie régionale qui bénéficie de l'attractivité en lien notamment avec les loisirs sportifs et les manifestations sportives. Cela explique en partie la place occupée par la filière nautique dans l'économie du sport, puisqu'elle représente à elle seule 88 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel, généré par les clubs et les structures sportives marchandes.

Plus largement, une multitude d'acteurs en lien avec le sport est recensée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et plus de 25 000 emplois sont identifiés au sein de la branche sur le territoire régional. Malgré cela, aucun phénomène de structuration n'est observé dans le but de regrouper ou fédérer l'ensemble des acteurs de la filière de la région, ni même sur des thématiques spécifiques, contrairement à d'autres régions (Occitanie, Auvergne-Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine) qui ont structuré des clusters et qui s'appuient dessus pour valoriser leur dynamisme et booster leur attractivité.

Les défis

Grâce au développement des pratiques lifestyle, des loisirs et de l'hybridation du sport, la branche du sport connaît un fort développement de son activité économique. La filière économique du sport peut s'appuyer sur un marché porteur en pleine croissance mais également très fortement concurrentiel et qui impose aux acteurs de sans cesse se renouveler et d'innover pour rester compétitifs. Alors que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est bien dotée dans ce secteur, ces acteurs restent fragiles pendant que certaines régions se sont déjà positionnées sur le développement et la structuration de la filière (cluster, incubateur, pôle de compétitivité) en proposant des dispositifs de soutien et d'accompagnement auprès de ces structures.

Avec l'avènement du digital et de l'hybridation du sport, un intérêt croissant pour les acteurs de cette filière est clairement observé. Sa structuration constitue un enjeu majeur pour retenir et attirer de nouveaux acteurs sur le territoire régional. Dans cette perspective, les acteurs de la CRdS souhaitent renforcer leur connaissance des pratiques en lien avec le tourisme sportif et les sports de nature, accompagner les structures de la filière dans la création d'emplois et mener des réflexions autour de l'opportunité de créer un cluster sport-santé sur le territoire régional.

Les actions

ACTION 7 : CONSTITUER UNE CELLULE CHARGÉE D'ACCOMPAGNER LES STRUCTURES SPORTIVES DANS LA CRÉATION D'EMPLOIS

La structuration et la professionnalisation des associations sportives est un véritable enjeu, en particulier dans la situation actuelle de manque de bénévoles. Toutefois, l'emploi au sein d'un club sportif représente bien souvent une contrainte, et tous les responsables d'associations ne sont pas formés à la fonction employeur. La constitution d'une cellule doit servir à accompagner les potentiels futurs employeurs dans l'ensemble de leurs démarches. Il s'agit ici d'inciter à la diversification des sources de revenus des associations et de favoriser la sécurisation des emplois.



ACTION 8 : CRÉER UN CENTRE DE RESSOURCES DÉDIÉ AUX ORGANISATIONS SPORTIVES ET DEVANT FAVORISER LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE ÉCONOMIQUE DU SPORT

Si le territoire dispose d'un nombre important d'acteurs sportifs contribuant à l'activité économique locale, les liens unissant ces acteurs restent limités. Le renforcement de ces relations entre entités sportives, impliquant le partage d'expériences et de bonnes pratiques, peut pour autant contribuer à l'optimisation de leurs activités respectives et à la structuration d'une filière économique du sport au sein de la région. C'est dans cette perspective que s'inscrit la création d'un centre de ressources destiné aux structures sportives et devant favoriser le rapprochement des parties prenantes du secteur.



ACTION 9 : RÉALISER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LA CRÉATION D'UN CLUSTER SPORT-SANTÉ

Bien que les initiatives émanant des acteurs du territoire soient nombreuses sur la thématique du sport-santé, celles-ci manquent de coordination et de concertation pour faire émerger une véritable stratégie régionale. La structuration en cluster a vocation à rapprocher les acteurs d'un même secteur pour permettre notamment leur bonne mise en réseau et la définition de projets communs. La commission thématique a identifié qu'une étude de faisabilité autour de la création d'un cluster dédié au sport-santé est opportune et doit être menée, dans la continuité d'une étude qui a pu être réalisée sur le sujet il y a quelques années et qui mérite par conséquent d'être actualisée.



1.3 Approfondir la durabilité du sport en accompagnant ses acteurs dans leur transition environnementale

Le contexte

Le patrimoine naturel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est exceptionnel, impliquant de nombreux espaces et un climat particulièrement propice à la pratique sportive. Néanmoins, la région fait aussi partie des territoires les plus touchés par le réchauffement climatique, avec une hausse des températures qui limitera le nombre de jours de pratique et renforcera la pression sur les espaces naturels. Le vieillissement du parc d'équipements pose également question alors que la nécessité d'adapter les lieux de pratique s'amplifie à mesure que les bouleversements climatiques deviennent visibles et que les finances publiques font face à des phénomènes de contraction. C'est donc l'écosystème sportif dans sa globalité qui doit intégrer ces évolutions et anticiper les changements à venir. Cela concerne aussi bien les espaces de pratique, qu'ils soient intérieurs (gymnases, piscines, équipements scolaires, ...) ou extérieurs (stades, espaces naturels, ...), que les comportements et la responsabilité des acteurs, qu'ils soient professionnels (éducateurs sportifs notamment) ou pratiquants. Une réflexion globale doit être menée afin d'accompagner l'ensemble des acteurs du sport vers une pratique respectueuse de l'environnement et adaptée au bouleversement climatique.

1/4
de la surface du territoire
régional occupé par des
parcs naturels

Prévisions WWF, scénario +4°C :

38%
des clubs affiliés à la FFVoile du littoral
méditerranéen menacés

-80%
d'enneigement
dans les Alpes

Les défis

L'émergence de la contrainte environnementale questionne avec insistance la continuité de la pratique sportive dans l'espace et dans le temps. Pour limiter cela, les acteurs du territoire régional sont confrontés au double défi de s'adapter face à la hausse des températures et de protéger les espaces naturels qui constituent, pour certains d'entre eux, des lieux de pratique.

Dans ce contexte, l'action de la CRdS se concentre avant tout sur une démarche d'accompagnement des acteurs dans leur adaptation à ces contraintes croissantes. Dès lors, le Projet Sportif Territorial propose d'inciter les acteurs à une plus grande responsabilité environnementale et à accompagner les structures sportives en proposant des outils pour faciliter la mise en œuvre de bonnes pratiques.

Les actions

ACTION 10 :

METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DES PRATIQUES SPORTIVES DE NATURE POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE, NOTAMMENT DANS UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE

Au sein de l'observatoire du sport présenté dans l'action préalable n°5, une attention particulière devra être portée sur les pratiques sportives de nature. Une meilleure connaissance des habitudes de pratique et de la fréquentation des sites naturels permettra ensuite de mieux encadrer les activités sportives. L'objectif est bien de maîtriser la fréquentation des espaces naturels, en contribuant à un développement maîtrisé des sports de nature dans la région.



ACTION 11 :

LIER D'AVANTAGE L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ÉVÈNEMENTS ET STRUCTURES SPORTIVES À LEUR RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La pratique sportive, et les acteurs qu'elle implique, devrait être impactée dans les années à venir par la montée des températures liée aux bouleversements climatiques. Les acteurs sportifs ne s'y trompent pas et tentent d'opérer, pour un certain nombre d'entre eux, une transition vers un mode de gestion et d'organisation qui soit plus respectueux de l'environnement. Dans cette perspective, l'action définie par la commission thématique vise à inciter et accompagner les structures sportives du territoire vers une plus grande responsabilité environnementale.



ACTION 12 :

METTRE EN PLACE UN OUTIL POUR PARTAGER LES BONNES PRATIQUES ET LES FINANCEMENTS DISPONIBLES EN MATIÈRE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En complément du guide édité par l'action n°18, une attention particulière devra être portée sur la rénovation thermique et la consommation énergétique des équipements sportifs. Un outil sera alors mis en place pour partager les bonnes pratiques et encourager les propriétaires d'équipements à engager des travaux de rénovation afin d'améliorer les conditions de pratique sportive tout en réduisant l'impact énergétique des infrastructures.



AXE 2 :

S'appuyer sur la mise en relation et la collaboration des acteurs du territoire pour garantir un maillage territorial consolidé

Territoire à la fois vaste et présentant une topographie particulièrement variée, la connexion des différents espaces régionaux peut s'avérer complexe. La question des modes de transport est prégnante à cet égard, s'intégrant dans un enjeu prioritaire de mise en réseau au sein du SRADDET. Les travaux et échanges des commissions thématiques de la CRdS ont, de leur côté, soulevé un enjeu de mise en réseau des acteurs de l'écosystème sportif. La pluralité de ces acteurs a en effet tendance à limiter la visibilité des projets qu'ils portent alors même que les collaborations entre entités sportives pourraient être approfondies. La meilleure connaissance entre elles des parties prenantes doit contribuer à la mutualisation et la coordination de leur action. Cette notion de mutualisation est primordiale autour des équipements sportifs et s'inscrit dans une volonté de garantir un maillage territorial consolidé en matière d'accès aux lieux de pratique. Elle s'intègre également dans le défi de maîtrise de la consommation de l'espace souligné par le SRADDET.



2.1 Œuvrer pour davantage de collaborations entre les acteurs territoriaux

450 à 470 000
bénévoles réguliers dans la région, tout secteur confondu

200 à 300
intervenants impliqués dans la préparation, le suivi et l'éducation des sportifs de haut niveau

Le contexte

Sur tous les champs que recouvrent le sport, il y existe un entremêlement de compétences et d'interventions entre les services de l'État, les différents niveaux de collectivités territoriales, l'ensemble des acteurs du mouvement sportif et la multitude d'acteurs économiques dont les loisirs sportifs marchands font partie. À cela s'ajoutent, en fonction de la transversalité de certaines thématiques, de nombreux autres acteurs : personnels médicaux, monde universitaire, services sociaux ou de la protection environnementale, etc.

L'exemple du sport de haut niveau est particulièrement parlant : s'ils sont accompagnés financièrement par des acteurs publics et privés, les athlètes sont encadrés par leur fédération sportive et s'entraînent en majorité au sein d'un club sportif. Certains, parmi les plus performants, bénéficient d'un suivi plus poussé, délivré par les Maisons Régionales de la Performance, qui sont hébergées au sein des CREPS. Alors qu'ils étaient gérés par les services de l'État en région, les CREPS sont, depuis 2021, sous une double-tutelle État-Régions. La coordination de l'ensemble des intervenants, des dispositifs et des ressources sur le haut niveau est donc d'autant plus complexe.

Si cela n'est pas propre à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette multitude de parties prenantes reste néanmoins vectrice d'un manque de lisibilité dans les actions menées par chacun.

Les défis

La mise en place des CRdS dans les territoires représente une opportunité unique de travailler pour une plus grande concertation des actions publiques et privées menées sur un même territoire dans le secteur du sport. À l'occasion de l'installation de cette instance et des ateliers de concertation qui ont été organisés, beaucoup d'acteurs se sont découverts et ont pu échanger sur des problématiques communes. Diverses attentes existent autour de cette instance dont notamment celle de favoriser les collaborations et de développer les synergies pour une meilleure efficacité des actions et dispositifs déployés.

Le défi est donc bien ici de favoriser les interactions entre les différentes parties prenantes afin de répondre à des problématiques concrètes et d'identifier des bonnes pratiques reproductibles.

C'est dans cette perspective que la structuration de deux « communautés » de bénévoles et d'entraîneurs s'inscrit. L'accompagnement des athlètes de haut niveau est également apparu comme une thématique sur laquelle la collaboration entre acteurs est nécessaire.

Les actions

ACTION 13 : ANIMER UNE COMMUNAUTÉ DE BÉNÉVOLES, EN PARTICULIER POUR CONSTITUER UN VIVER LORS DES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS

Malgré des signes positifs récemment, le mouvement sportif doit faire face à une baisse de l'engagement bénévole. Cette situation crée des difficultés quotidiennes au sein des associations mais peut également mettre en péril certaines d'entre elles ou conduire des organisateurs d'évènements à renoncer à certaines manifestations. L'animation d'une communauté régionale de bénévoles doit permettre de partager les bonnes pratiques, d'accompagner les bénévoles en cas de difficultés et de faciliter le recrutement de bénévoles pour les organisateurs d'évènements en s'appuyant sur une base de personnes engagées facilement identifiables.



ACTION 14 : CRÉER UNE COMMUNAUTÉ D'ENTRAINEURS ISSUS DU HAUT NIVEAU ET DU SPORT PROFESSIONNEL

Les entraîneurs du haut niveau et du sport professionnel développent certaines compétences sans pour autant les partager entre eux dans la mesure où très peu d'espaces d'échanges sont recensés à ce jour. La création d'une communauté d'entraîneurs a pour but d'accompagner ce public, souvent isolé, et de favoriser le partage de bonnes pratiques et la transmission sur des thématiques communes à l'ensemble des disciplines.



ACTION 15 : AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU PRÉSENTS DANS LA RÉGION EN VUE DE CRÉER UNE TEAM ATHLÈTES

Les dispositifs de soutien aux sportifs de haut niveau sont nombreux et se chevauchent, jusqu'à être parfois peu lisibles pour les athlètes et leur encadrement. La Conférence Régionale du Sport se propose de créer une Team athlètes, qui aura pour but de renforcer l'accompagnement de certains potentiels sportifs, afin de maximiser leurs performances. Le ciblage des athlètes appartiendra au groupe de travail sur la thématique de la performance sportive, présenté dans l'action préalable n°3.



2.2 Approfondir l'accessibilité des lieux de pratique

Le contexte

51,2%

des équipements de la région ne présentent aucune accessibilité

101

communes sont à une heure ou plus d'une piscine couverte

31 équipements /
10 000 habitants

communes sont à une heure ou plus d'une piscine couverte

L'étude des équipements sportifs permet de souligner les atouts notables que possède la région à travers la multiplicité et la diversité de ses espaces et sites de pratique, une grande diversité de lieux de pratique, des équipements structurants pour le sport de haut-niveau et professionnel mais aussi pour accueillir les grandes manifestations sportives. Au-delà des fortes disparités régionales relevées, le diagnostic territorial identifie également que le taux d'équipement est inférieur à la moyenne nationale ce qui induit une forte pression sur les équipements existants (nombre élevé de licenciés / équipement).

L'accès aux équipements dans la région est, dans ce contexte, questionné à plusieurs niveaux : moins d'un équipement sur deux est accessible aux personnes à mobilité réduite, l'accès aux plans d'eau et au littoral constitue une problématique importante, des territoires carencés en équipements sportifs...

Les défis

L'accessibilité des équipements sportifs est considérée comme un enjeu majeur pour développer la pratique sportive au sein de la population. Pour cela, elle doit être pensée sous toutes ses dimensions : distance avec le domicile, moyens d'accès à l'équipement (transports en commun, voies cyclables, ...), aménagements adaptés à tous les types d'handicap (moteur, visuel, mental, sensoriel).

Si pour les équipements récents, l'accessibilité est garantie pour les personnes en situation de handicap, cela est trop peu le cas pour les équipements construits il y a plusieurs années. Or, la part d'équipements construits avant 1985 est plus importante dans le parc de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans le parc national. L'enjeu est donc de taille pour renforcer l'accessibilité des infrastructures sportives régionales.

Le défi est également majeur concernant les espaces de pratique extérieurs. Les mêmes problématiques se posent concernant les transports ou encore les aménagements, qui ne sont pas toujours adaptés pour les personnes en situation de handicap (sanitaires, balisage, ...). Dans les départements alpins de la région, où la pratique sportive occupe une place prépondérante, l'enjeu d'accessibilité des sites naturels est donc particulièrement fort.

Si certains volets de l'accessibilité nécessitent des aménagements spécifiques, une meilleure coordination entre les acteurs permet très souvent de trouver des solutions : communication sur l'offre disponible, adaptation des réseaux de transports, optimisation de l'utilisation des équipements par exemple. Dans cette perspective, deux actions visent à encourager l'ouverture des équipements publics afin de développer l'accès et la pratique pour toutes et tous.

Les actions

ACTION 16 : ENCOURAGER L'OUVERTURE DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES AUX ACTEURS DU MOUVEMENT SPORTIF

La loi du 2 mars 2022 visant à la démocratisation du sport en France prévoit l'ouverture des équipements sportifs au sein des établissements scolaires à des publics extérieurs. Les acteurs de la Conférence Régionale du Sport souhaitent soutenir cette démarche en sensibilisant un maximum de chefs d'établissements à cette démarche, afin d'aboutir à la signature de conventions tripartites (chef d'établissement – association – propriétaire de l'équipement). Cela constitue une première réponse pouvant être apportée rapidement à la sur-fréquentation des équipements sportifs existants.



ACTION 17 : ENCOURAGER L'OUVERTURE DES ÉQUIPEMENTS DÉDIÉS AU HAUT NIVEAU À DE NOUVEAUX PUBLICS

Les équipements dédiés à la pratique de haut niveau sont nombreux dans la région, mais pour la plupart sous-utilisés, alors même qu'il y a des zones où les équipements dédiés au grand public sont sur-fréquentés. En lien avec l'action préalable N° 1, un diagnostic de l'utilisation de ces équipements pourra être réalisé, dans le but d'encourager leur ouverture à de nouveaux publics (associations sportives, scolaires, ...).



2.3 Octroyer une plus grande visibilité aux dispositifs et aux offres territoriales existantes

Le contexte

Les acteurs intervenant dans le champ du sport sont nombreux, et chacun met en place ses propres dispositifs. Ces actions se croisent, se complètent au risque souvent de perdre en clarté pour les bénéficiaires. Finalement, il existe une multitude de guides, d'aides financières, de formations ou autre, qui restent méconnus ou sous-utilisés. Ce constat est dressé sur des thématiques telles que les équipements, le handisport, le sport-santé, les événements sportifs ou encore l'aménagement des espaces naturels.

Par exemple, pour les équipements sportifs, les communes et intercommunalités sont les principales financeuses. Elles peuvent solliciter les Conseils Départementaux et le Conseil Régional pour obtenir des subventions, en fonction de leur projet. L'État intervient également, notamment via l'Agence nationale du Sport, et en particulier avec le Plan 5000 équipements de proximité. Suivant les projets, d'autres sources de financement sont mobilisables : fédérations sportives, agences spécialisées (ADEME par exemple), fonds européens, etc. Cette multitude de dispositifs rend peu lisible les ressources effectivement disponibles et complexifie le travail des porteurs de projets.

La thématique du financement des équipements sportifs n'est qu'une illustration de ce phénomène de multiplication des acteurs et des dispositifs mis au service du sport.

Les défis

La concertation des acteurs dans le cadre des travaux organisés par la CRdS a confirmé ces éléments de constat : il existe une multitude de ressources, d'outils, de dispositifs et de compétences sur différents sujets qui sont proposés aux acteurs. Cependant, cela induit une grande complexité et perte de temps pour les acteurs de terrain à s'y retrouver et à identifier les bonnes informations. Dans ce contexte, l'enjeu est de développer des outils uniques et communs qui visent à simplifier les démarches des acteurs de terrain d'une part et à faciliter l'accès à une information unique et pertinente d'autre part.

Pour cela, quatre actions ont été identifiées pour fournir des outils qui recensent une information complète l'offre sportive existante, les sources de financements des équipements sportifs, la formation des bénévoles et les acteurs du tourisme sportif.

389

clubs para-accueillants dans la région en 2016, selon le Handiguide des sports

11 633

clubs recensés dans la région en 2020

Les actions

ACTION 18 :

ÉLABORER UNE PLATEFORME UNIQUE DE RECENSEMENT DE L'OFFRE SPORTIVE EXISTANTE SUR LE TERRITOIRE (PILOTÉE PAR LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX)

Le territoire abrite un grand nombre d'acteurs sportifs à l'origine de l'organisation d'une pratique sportive tout aussi dense que variée. Cette multiplicité de l'offre sportive au sein de la région peut produire des difficultés de lisibilité des possibilités existantes pour les individus. La présente action doit donc recenser sur une plateforme unique les différentes structures d'accueil et les pratiques qui en découlent afin de faciliter la lecture par les habitants de l'offre existante.



1

ACTION 19 :

ÉDITER UN GUIDE QUI RECENSE L'ENSEMBLE DES SOURCES DE FINANCEMENT ET LES CO-FINANCEMENTS EXISTANTS POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET LES AMÉNAGEMENTS DE PLEIN AIR

Il existe une multitude de dispositifs et de financeurs pour les équipements sportifs et les aménagements d'espaces naturels. Ce guide aura pour objectif de les recenser afin de faciliter le travail des collectivités notamment, dans la recherche de fonds pour les projets d'aménagements en lien avec le sport. Une distinction devra être faite en fonction des types d'équipements (gymnase, piscine, balisage d'un sentier, ...) et les thématiques abordées (rénovation thermique, mise aux normes d'accessibilité, ...).



2

ACTION 20 :

AMÉLIORER LA COMMUNICATION SUR L'OFFRE DE FORMATIONS À DESTINATION DES BÉNÉVOLES

La montée en compétences des bénévoles est un élément central pour avoir une offre sportive structurée et de qualité dans la région. Les formations dispensées sur le territoire sont nombreuses et diversifiées, entraînant un manque de lisibilité. Un outil sera élaboré afin d'informer le plus grand nombre sur les formations disponibles à destination des bénévoles.



3

ACTION 21 :

RECENSER LES ACTEURS DU TOURISME TERRITORIALE, DES ACTIONS INDUITES ET DES RELATIONS QU'ILS ENTRETIENNENT

Des disparités notables sont observées au sein de la région en matière de tourisme sportif, mais relativement mal connues. Avant d'accompagner les territoires qui en ont besoin dans la définition de leur stratégie, un recensement des offres proposées en matière de tourisme sportif doit permettre de faire émerger ces disparités. L'état des lieux réalisé favorisera dans le même temps l'identification des potentialités existantes localement.



5

AXE 3 :

Garantir les solidarités territoriales et l'accessibilité de la pratique pour tous et toutes

L'attractivité globale de l'espace régional ne serait faire oublier certaines disparités notables en son sein. Les métropoles présentes sur le littoral méditerranéen concentrent une grande partie de l'activité économique, des infrastructures d'ampleur et des services qui en découlent. En résulte certaines disparités intrarégionales conséquentes entre bassins de vie, conduisant le SRADDET à identifier l'enjeu de solidarité et d'accompagnement de l'ensemble des territoires dans leur développement comme prioritaire.

Le sport n'est pas imperméable aux inégalités que peut abriter le territoire alors même que les inégalités d'accès à la pratique sportive s'avèrent cumulatives. Les travaux des commissions thématiques ont pointé un besoin de garantir et d'élargir cet accès aux activités physiques et sportives à l'ensemble des publics et tout au long de la vie. Cette accessibilité élargie répond à un double enjeu de cohésion sociale et territoriale ainsi qu'à un impératif de contribuer aux bonnes conditions de santé des individus.



3.1 Favoriser l'initiation à la pratique sportive et la sensibilisation à ses bienfaits

Le contexte

Si l'amélioration de l'état général de santé fait partie des principales motivations individuelles à la pratique d'une activité sportive, les bienfaits d'une pratique physique régulière restent encore largement méconnus par les personnes les plus éloignées de la pratique.

Depuis dix ans, on observe toutefois une accélération des dispositifs et des politiques menées autour du développement du sport santé, le déploiement de la Stratégie nationale Sport-Santé 2019-2024 en est l'exemple. Son but est d'encourager les acteurs à proposer une offre sportive adaptée, sensibiliser les professionnels de santé aux vertus de l'activité physique dans l'objectif que le sport soit intégré au parcours de soins.

Au-delà des personnes atteintes de maladies chroniques, d'autres publics font l'objet d'une attention particulière, c'est notamment le cas des jeunes et des séniors. Or des déficits de pratique sportive sont observés auprès de ces deux publics : 50,2% des 0-19 ans sont licenciés auprès d'une fédération sportive, ce qui représente un chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale. Concernant la pratique sportive des séniors, elle reste encore faible avec seulement 6,5% des 75 ans et plus licenciés dans la région.

Les défis

Face à cette « bombe sanitaire à retardement », la pratique d'une activité physique régulière est fortement recommandée pour réduire les effets néfastes de la sédentarité et de l'inactivité physique auprès de la population. La sensibilisation et l'incitation de ces publics constituent donc une priorité, notamment chez les plus jeunes. En effet, il est reconnu que les habitudes sportives qui guident les individus tout au long de leur vie s'acquièrent dès le plus jeune âge.

Pour y parvenir, la CRdS souhaite d'une part s'adresser aux plus jeunes pour les sensibiliser aux bienfaits d'une pratique sportive et, d'autre part, développer les prescriptions d'activité physique adaptée pour les personnes atteintes de maladies chroniques.

65%

de la population a pratiqué au moins une activité physique au cours des 12 derniers mois

Plus de 125 000

Licenciés auprès des fédérations scolaires et universitaires (USEP, UNSS, FF Sport universitaire)

Les actions

**ACTION 22 :
S'APPUYER SUR LES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU DU TERRITOIRE
DANS LA SENSIBILISATION DES BIENFAITS AUX APS AUPRÈS DE
PUBICS SCOLAIRES**

Si de nombreux athlètes de haut niveau sont présents au sein de la région, leur implication au sein de la vie du territoire peut parfois s'avérer limitée. La mobilisation de ces athlètes, à travers l'exemple de réussite qu'ils représentent, dans la mise en mouvement des plus jeunes, semble particulièrement pertinente à cet égard. Cette intervention des athlètes pourra se faire dans un cadre scolaire et dans une volonté de sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique et sportive.



**ACTION 23 :
FAVORISER LA PRESCRIPTION ET L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS
PHYSIQUES ET SPORTIVES À VISÉE THÉRAPEUTIQUE CHEZ LES
PERSONNES ATTEINTES DE MALADIES CHRONIQUES**

Un certain nombre de médecins persistent à ne pas prescrire suffisamment d'activité physique aux patients rencontrés malgré les possibilités existantes. La présente action concerne ainsi trois aspects des APS à visée thérapeutique : la prescription par les médecins, l'information-évaluation-accompagnement-orientation des futurs pratiquants ainsi que le développement et le référencement de l'offre existante.



3.2 Soutenir les actions visant à la pratique des publics qui en sont éloignés ou qui rencontrent des difficultés d'accès

Le contexte

De nombreux déterminants influencent le niveau de pratique des individus : âge, état général de santé, niveau de revenus, lieu de résidence, ... De ce fait, certains publics restent de nombreuses années éloignés de la pratique sportive, en premier lieu les personnes en situation de handicap, les femmes, les adolescents, les seniors ou encore les personnes précaires. Les raisons de ce faible niveau de pratique sont multiples : coût économique trop élevé, manque d'équipements à proximité, absence d'une offre sportive adaptée, manque de temps ...

De véritables efforts sont réalisés pour attirer ces publics vers la pratique sportive à travers les actions de sensibilisation ou encore des politiques publiques déployées vers ces publics (féminisation des pratiques, sport sur ordonnance ...). Dernièrement, le Plan 5 000 équipements de proximité, déployé par l'Agence nationale du Sport en 2022, cible en priorité les quartiers prioritaires de la politique la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurales (ZRR), avec l'objectif de rattraper le déficit en équipements sportifs de ces espaces.

Les défis

Les personnes les plus éloignées de l'activité sportive sont donc logiquement les plus vulnérables et des efforts doivent être principalement portés en leur direction pour rendre la pratique plus accessible. L'enjeu majeur se caractérise par le fait de lever le maximum de freins à la pratique et ainsi attirer ces publics à découvrir et pratiquer une activité. Des actions très ciblées ont été élaborées par les membres de la CRdS afin d'aller au plus près de ces publics pour les mobiliser : le développement de la pratique des personnes en situation de handicap dans le cadre du milieu scolaire, la mise à disposition de matériel et l'aménagement des espaces de pratique pour les rendre plus accessibles et enfin la mise en place de concertation avec les acteurs qui interviennent dans les QPV.

22,4%

des 0-19 ans licenciés en Région Sud, contre 24,1% en France

4%

des clubs identifiés comme handi-accueillants en 2016 par le CPSF

8,45%

des QPV français sont situés dans la région Sud, soit la 4^{ème} région de France avec le plus de QPV

Les actions

ACTION 24 : DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE EN MILIEU SCOLAIRE AUPRÈS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap rencontrent des freins cumulatifs dans leur recherche d'une pratique physique et sportive. Cette situation est également visible au sein des établissements scolaires dans lesquels les individus peuvent se heurter à un manque de matériel adapté ou d'enseignants formés. Il s'avère donc nécessaire de diagnostiquer les besoins des établissements scolaires et des élèves en situation de handicap qu'ils accueillent afin de définir des actions expérimentales favorisant le développement de la pratique chez ce public.



ACTION 25 : SOUTENIR L'OUVERTURE DES STRUCTURES METTANT À DISPOSITION DU MATÉRIEL POUR LA PRATIQUE SPORTIVE DE PLEINE NATURE DES PSH ET DES SÉNIORS

Les espaces de pratique sportive extérieurs sont encore trop souvent inaccessibles aux personnes en situation de handicap et aux seniors, par manque d'aménagements ou de matériels adaptés. L'objectif de cette action est d'encourager l'ouverture de structures qui mettent à disposition du matériel adapté pour la pratique sportive de plein air de ces publics. En parallèle, des efforts sur l'aménagement de ces espaces doivent également être menés, afin de lever un maximum de freins à la pratique sportive en extérieur.



ACTION 26 : METTRE EN PLACE DES COMMISSIONS POUR SOUTENIR LES ACTIONS DANS LES QUARTIERS DONT L'OBJECTIF EST D'AMENER LES JEUNES ET LES FEMMES VERS LA PRATIQUE EN CLUB

Les personnes résidant dans les territoires identifiés comme quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont un niveau de pratique traditionnellement plus faible que la moyenne nationale. Cela est d'autant plus marqué chez les jeunes et les femmes. L'objectif est donc de créer des groupes de concertation locaux, afin de développer des synergies entre les acteurs. Cela se traduira par la mise en place de dispositifs pour inciter ces publics à pratiquer une activité physique régulière.



3.3 Accompagner les acteurs sportifs dans le développement et l'adaptation de leur offre

Le contexte

Le mouvement sportif rencontre un certain nombre de difficultés : crise du bénévolat, crise sanitaire, baisse des financements publics, développement des nouvelles pratiques, développement de la concurrence avec les loisirs sportifs marchands.

Alors que la demande d'offre sportive connaît de profondes mutations depuis ces dernières années, mutations qui se sont accélérées avec la crise sanitaire, le mouvement sportif rencontre parfois des difficultés dans l'adaptation de son offre à ces évolutions de la société. La crise sanitaire a participé dans le même temps à l'alimentation de certains phénomènes qui lui étaient préexistants. Les périodes de confinement ont contribué au développement des offres digitales et numériques et de la pratique autonome. L'offre sportive poursuit sa diversification pendant que les associations sportives peinent à se détacher de leur offre traditionnelle.

Dans ce contexte, les clubs sont fragilisés : 35% des associations ont perdu des bénévoles avec la mise en place des restrictions sanitaires et beaucoup se questionnent sur l'évolution de leur modèle économique compte tenu du recul de leur nombre d'adhérents et des contraintes budgétaires des acteurs publics.

Les défis

Les associations sportives constituent une ressource de premier plan pour les territoires. Compte tenu de leur rôle social pour la population, il convient de les soutenir pour les aider à faire face à ces évolutions. L'adaptation de l'offre sportive des clubs constitue ainsi un enjeu majeur pour que le mouvement sportif puisse continuer de garantir l'accès et le maillage de la pratique sportive au plus grand nombre.

Dans ce cadre, il est proposé un accompagnement des acteurs sur une simplification des démarches liées aux demandes de subvention, l'adaptation des équipements sportifs, des actions de formations pour consolider le modèle économique des associations sportives et la création d'une bourse au mécénat de compétences.

1 358

sportifs de haut niveau listés dans la région en 2022

5 800

emplois salariés dans les associations sportives de la région

58%

des sportifs pratiquant avant tout en autonomie dans la région, contre 52% en France

Les actions

ACTION 27 : SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES LIÉES AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS POUR PERMETTRE DE DÉGAGER DU TEMPS AUX DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

Les démarches administratives de demande de subventions sont très chronophages pour les responsables d'associations. C'est autant de temps qui ne peut être mis au service du développement de nouvelles sources de revenus. Une réflexion doit être menée pour faire émerger une solution visant à faciliter le traitement des dossiers de subventions pouvant entraîner un gain de temps pour les associations.



ACTION 29 : IDENTIFIER ET PROPOSER DES FORMATIONS FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES

Certaines structures sportives se heurtent à des difficultés de développement de leur activité pouvant s'expliquer, pour partie, par un manque de compétences spécifiques en interne. La montée en compétences représente en ce sens un levier de développement significatif pour les organisations sportives. L'identification et la définition de modules de formation participant au développement des structures sportives constitue donc une action pertinente en faveur de l'écosystème régional. Ces formations pourront notamment porter sur la recherche de partenaires et sur les moyens de garantir l'équilibre financier de l'organisation.



ACTION 28 : CRÉER UN OBSERVATOIRE DES NOUVELLES PRATIQUES POUR AMÉLIORER LEUR CONNAISSANCE AUPRÈS DES ACTEURS ET LEUR PERMETTRE DE S'EXERCER AU SEIN D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Au sein de l'observatoire du sport présenté dans l'action préalable n°2, une attention particulière devra être portée sur les pratiques sportives émergentes. Une analyse fine de l'évolution des habitudes de pratique de la population permettra de comprendre les besoins et donc y répondre au mieux avec les équipements existants. Cela pourra se traduire par l'ouverture de créneaux supplémentaires pour une association ou l'achat matériel sportif plus adapté.



ACTION 30 : CRÉER UNE BOURSE DE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Au-delà de la montée en compétences interne, les structures sportives peuvent bénéficier de moyens humains extérieurs pour favoriser leur développement et leur structuration. Le dispositif du mécénat de compétences favorise ce « transfert » de compétences humaines pour une durée définie. Dans le cadre de la création d'une bourse de mécénat de compétences, les clubs pourraient bénéficier de compétences spécifiques émanant du monde de l'entreprise et de l'université, favorisant par conséquent le bon fonctionnement et le développement de la structure accompagnée.



Projet Sportif Territorial
réalisé par
Olbia Conseil

OLBIA

Benjamin CARLIER, Directeur associé benjamincarlier@olbia-conseil.com